

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



Comité Interministériel Chargé de la Relance Economique

Comité Technique

*Programme Prioritaire Elargi
du Président*

Septembre 2020

I. Introduction

Dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre des Engagements du Président de la République, un Programme Prioritaire N°1 avait été lancé le 29 janvier 2020. Ce programme est composé d'un ensemble d'actions cohérentes, faciles à mettre en œuvre et à impact significatif sur le bien-être des populations. Ces actions prioritaires se focalisent sur l'amélioration du pouvoir d'achat, la création d'emploi et l'accès aux services de base.

Par la suite, la pandémie de la COVID-19 a frappé de plein fouet toutes les économies, engendrant ainsi une crise mondiale sans précédent. Au-delà du choc résultant des mesures de confinement et de la paralysie de l'activité économique, l'intégration économique mondiale a accentué l'ampleur d'une telle crise.

Par ailleurs, les coûts des mesures sanitaires, sécuritaires et de prévention, associés à une conjoncture internationale peu favorable ont engendré des effets négatifs sur les finances publiques de tous les pays et particulièrement celles des pays en voie de développement.

Pour faire face à ce choc exogène, le Gouvernement a mis en place un Plan national Multisectoriel de Riposte à la COVID 19 afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les populations et les acteurs économiques. Ce plan s'articule autour des trois piliers suivants : (i) réponses sanitaires et sécuritaires à la pandémie ; (ii) mesures d'atténuation de l'impact socio-économique de la pandémie et (iii) pilotage, coordination et suivi du plan de veille économique.

Au terme de cette période d'urgence au cours de laquelle l'activité économique et la mise en œuvre des Engagements du Président ont été perturbées, le Gouvernement se propose d'amplifier les objectifs de ces engagements par l'élaboration de ce **Programme Prioritaire Elargi du Président**.

II. Contexte et diagnostic

En Mauritanie, comme partout ailleurs, la COVID 19 a eu des incidences négatives sur la dynamique de l'économie nationale. Le Produit Intérieur Brut (PIB) à prix constant qui devait progresser de + 6,3% en 2020, s'est établi à - 3.2% marquant ainsi une perte nette par rapport aux prévisions initiales pour 2020, soit un écart de plus de 9 points du PIB.

Sur le plan budgétaire, cette situation s'est déjà traduite par des pertes nettes de plus de 25% des recettes fiscales, au moment où les dépenses ont augmenté de plus de 12%, pour financer les mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, accompagner certains secteurs économiques et soutenir les ménages les plus pauvres, amenant ainsi le déficit budgétaire à 5% du PIB.

Parallèlement, l'environnement extérieur s'est fortement dégradé, en effet, le déficit de la balance courante devrait s'aggraver, pour passer de 805 millions USD en 2019 à 1285 millions USD en 2020, soit respectivement -10.6% et -17.3% du PIB.

A cela s'ajoute le poids relativement important du service de la dette qui représente 220 millions USD.

Cette situation d'ensemble est le reflet des faiblesses structurelles auxquelles est confrontée notre économie. Elles mettent aujourd'hui en évidence un secteur productif (agriculture, élevage et pêche) très en deçà de ses potentialités réelles. A cela s'ajoute un secteur privé restreint et dont un encadrement optimal pourrait susciter l'élargissement et une meilleure intégration à l'économie. Les enseignements tirés de ce constat doivent nécessairement conduire à repenser le modèle de développement de notre pays. Le rôle accru de l'Etat dans ce changement de paradigme sera d'une importance capitale.

Notre pays connaît en outre une vulnérabilité importante face aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations, augmentation des températures) ainsi qu'une accélération de la dégradation de l'environnement et de la biodiversité.

Pour prendre en compte tous ces enjeux, le Gouvernement a décidé de réadapter l'économie à la situation post Covid19 par le retour à un Etat régulateur, acteur quand cela est nécessaire, et social dans sa dépense publique. Dans les prochains mois une large réflexion sera menée pour revoir notre politique économique, afin de tenir compte de tous ces aspects.

Le programme de relance qui sera mis en œuvre dans ce cadre sera ainsi l'occasion d'instaurer un modèle de développement conforme aux engagements du Président de la République, c'est-à-dire plus inclusif, respectueux de l'environnement et orienté vers l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (Agenda 2030), de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et du Cadre mondial sur la biodiversité post 2020. Il s'appuiera sur une « transformation structurelle » de l'économie à travers : (i) l'intensification de l'investissement public, notamment dans les secteurs productifs prioritaires en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et dans les secteurs verts; (ii) la mise en place d'un Fonds Stratégique d'Investissement ; (iii) l'enclenchement d'un processus de formalisation de l'économie ; (iv) la simplification des procédures administratives ; (v) l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (vi) la pose de bases institutionnelles d'une gouvernance forte et efficace pour soutenir le secteur privé qui bénéficiera de toute l'attention.

III. Mise en œuvre des programmes précédents :

L'action du Gouvernement s'inscrit dans une logique de matérialisation des Engagements du Président de la République ; ce qui a permis de mettre en œuvre des programmes prioritaires en faveur des politiques de développement économique et sociale du pays. Parmi ces programmes on peut noter :

III.1 Programme prioritaire N°1 :

Lancé en janvier 2020, ce programme se compose de 25 mesures et actions couvrant les domaines essentiels pour les populations et le développement économique et social du pays.

Il s'agit d'un ensemble d'actions cohérentes et complémentaires portant sur :

- la Santé et la Sécurité routière ;
- l'Appui aux producteurs agricoles;
- l'Autonomisation des femmes, l'Entrepreneuriat féminin et l'Insertion économique des personnes vivant avec un handicap ;

- la Construction d'infrastructures scolaires et routières ;
- les Transferts monétaires au profit des personnes vulnérables ;
- la Lutte contre la malnutrition des femmes enceintes/allaitantes et des enfants;
- l'Amélioration du cadre de vie et d'hygiène des populations ;
- la Promotion d'activités génératrices de revenus ;
- la Promotion de la micro-finance en milieu rural et la création d'emplois.

Le coût global du Programme s'élève à 4.163 millions de MRU, et son taux global de réalisation se situe à l'état actuel à 53,8%.

III.2 Plan National Multisectoriel de Riposte à la COVID 19 :

Un des instruments mis en place pour juguler cette pandémie fut la création d'un fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le Coronavirus, doté d'une contribution de l'Etat à hauteur de 2,5 milliards MRU.

A fin juin 2020, l'ouverture du fonds à la participation des acteurs nationaux et partenaires a permis à la contribution globale d'atteindre 4,3 milliards MRU.

Ainsi, l'exécution des différents volets se présente comme suit :

- Santé : 53% ;
- Hydraulique : 19%
- Électricité : 100%
- Appui aux ménages (TAAZOUR) : 93%
- Dépense fiscale (manque à gagner) : 49%

IV. Objectifs et orientations stratégiques

Le présent Programme constitue la consolidation du Programme Prioritaire N°1 du Président de la République et Plan National Multisectoriel de Riposte au Covid-19. Il intervient dans un contexte difficile, particulièrement marqué par le ralentissement de l'activité économique associé à la frilosité de la conjoncture mondiale, se matérialisant ainsi par un recul de tous les fondamentaux de l'économie. Il vient au terme du Plan Quinquennal 2016-2020 de la SCAPP. Ses éléments seront par conséquent pris en compte dans le prochain Plan 2021-2025.

Tout en intégrant l'ensemble des actions ciblées retenues pour la relance de l'économie, il vise la mise en place des conditions d'une reprise économique suivant une approche durable, inclusive et innovante. Cette approche se manifestera à travers un rôle accru du secteur privé en tant que moteur de la croissance et une meilleure valorisation de notre potentiel en ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière.

Il s'appuiera sur la création d'espaces budgétaires adaptés aux besoins de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, la valorisation du potentiel de croissance local en

diversifiant la base productive, tout en contribuant à la réduction de notre dépendance externe, à l'amélioration de l'employabilité, notamment des jeunes et des femmes, ainsi qu'au renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'économie.

Ce plan cherche aussi à initier une politique d'appui à la demande, en particulier à travers l'élargissement des programmes de soutien aux ménages, aux PME et start up innovantes.

Il constitue le socle d'une vision globale visant à recentrer l'économie sur un sentier de croissance plus favorable et durable, tout en s'alignant au programme du Président de la République, à la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement et à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Le contenu du Plan de Relance s'inspire de ces trois documents de référence et visera à consolider et élargir les résultats déjà obtenus en matière d'équilibre macroéconomique, d'accès aux services de base, de transformation de l'économie et de création d'emplois.

Ainsi, il sera sous-tendu par des réformes profondes permettant de : (i) recentrer le rôle de l'Etat; (ii) valoriser davantage le potentiel national en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et créer de la valeur ajoutée en renforçant durablement la productivité et la compétitivité de nos secteurs productifs ; (iii) élargir le tissu économique national à travers la formalisation graduelle des activités non structurées. Cette réforme sera accompagnée par des mesures incitatives facilitant la mise à niveau des entreprises dans leurs différents domaines d'activité ; (iv) poursuivre les réformes visant à améliorer et renforcer l'inclusivité du système éducatif dans une optique d'école républicaine ; (v) mettre à niveau les infrastructures sanitaires en termes de capacité d'accueil et de qualité des soins ; et (vi) doter la ville de Nouakchott et les chef lieux des wilayas, d'infrastructures adéquates, dans une optique de « villes productives et écologiques » répondant aux normes en matière de salubrité, de désengorgement et d'écologie.

V. Le contenu du Programme Prioritaire Elargi du Président

Ce Programme, dont le coût est de 24.162 millions MRU, s'articule autour d'axes d'interventions, pour lesquels des actions prioritaires sont envisagées au cours des trente (30) prochains mois. En parallèle à ces actions, d'autres mesures d'accompagnement sans incidence sur le financement du plan sont prises en compte afin de catalyser et accompagner la relance de l'économie. Il s'agit d'actions à court et moyen termes consignées en annexe du rapport et dont la mise en œuvre sera priorisée au sein des départements et structures concernés.

Globalement, les réformes envisagées ainsi que les actions consignées dans les différents axes qui les sous-tendent, s'articuleront autour de mécanismes plus élaborés permettant de renouer le plus tôt possible avec une croissance durable, respectueuse de l'environnement et de restaurer l'équilibre macroéconomique dans son ensemble.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires seront impactées positivement par le retour à la croissance qui sera tiré par les conditions créées par l'augmentation de l'investissement public et le développement du secteur privé permettant ainsi d'élargir progressivement l'assiette fiscale.

V.1 Les axes du Programme et leur répartition

Le Programme s'articulera autour de six axes : (i) Développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance

alimentaire ;(iv) Appui au secteur privé (formel et informel) ; (V) Reboisement, Création d'Emplois (vi) Gouvernance et mise en œuvre du programme.

Axe	Financement (Millions MRU)	En % du financement Global
1. Développement d'infrastructures de soutien à la croissance	6 740,1	27,9%
2. Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande	8 192,6	33,9%
3. Valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire	5 422,0	22,4%
4. Appui au secteur privé (formel et informel)	2 304,5	9,5%
5. Reboisement et Création d'Emplois Verts	961,9	4,0%
6. Gouvernance et mise en œuvre du programme	60,0	0,2%
7. Divers et imprévus	481,8	2,0%
Total	24 162,9	100,0%

Le premier axe de ce programme comprend toutes les mesures liées au développement et à la maintenance d'infrastructures de soutien à la croissance. Il bénéficie de 27,9% du financement global pour un montant de 6740,1 millions MRU. Il jouera également un rôle majeur dans cette stratégie de relance, de par la programmation de projets d'infrastructures structurants à exécution rapide et dont le contenu en travaux de constructions devrait favoriser un emploi de masse.

Le deuxième axe porte sur la mise à niveau des secteurs sociaux et de soutien à la demande. Il fait de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment les plus démunis, la principale priorité du Gouvernement. Les activités prévues dans cet axe viendront compléter et renforcer les importants programmes de soutien des ménages vulnérables déjà exécutés par Taazour et certains Départements compétents dans le cadre du plan de riposte Covid19, au profit des ménages vulnérables sur l'étendue du territoire. Aussi, l'amélioration de l'offre de services de santé, le soutien à la mise en place d'une école républicaine et des perspectives d'employabilité pour la jeunesse ainsi seront des composantes prioritaires de cet axe, qui représentera 33,9% du financement total, pour une enveloppe de 8192,6 millions MRU.

Le troisième axe porte sur la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Cet axe absorbe 5 422 millions MRU, soit 22,4% du financement global. Il consistera à intensifier l'exploitation des potentialités locales offertes par les secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et réduire la dépendance du pays de l'extérieur. Ces secteurs bénéficieront également d'un montant substantiel affecté aux infrastructures rurales.

Le quatrième axe porte sur l'appui au secteur privé à travers des mesures de soutien pour faire face aux contrecoups de la pandémie, particulièrement subis par les différents segments de ce secteur (PME, hôtels et restaurants, tourisme, transports, etc.) et des actions visant à l'entreprenariat et à l'emploi. L'enveloppe allouée à cet axe représentera 9,5% du financement global du plan pour une enveloppe de 2304,5 millions MRU.

Le cinquième axe porte les programmes de reboisements et la création d'emplois verts. Il vise à restaurer et assurer une gestion durable des espaces forestiers et des terres dégradées en vue d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales. Il contribue également à une meilleure gestion des pollutions et la promotion de filières de valorisation des déchets à même de créer des emplois durables, notamment pour les jeunes. L'enveloppe consacrée à cet axe représente un montant de 961,9 millions de MRU, soit 4% du financement global.

Enfin, le sixième et dernier axe porte sur la Gouvernance et la mise en œuvre du programme, qui devront être soutenues par la mise en place d'un dispositif efficace de suivi et évaluation. Cet axe bénéficiera d'une enveloppe de 60 Millions MRU, représentant 0,2% du financement global.

Une dernière ligne, pour un montant de 481,8 millions MRU, correspond à une provision d'allocation, soit 2% du financement global pour les divers et les imprévus.

Ces différents axes couvrent un ensemble de sous axes qui constituent des paquets d'interventions devant permettre de créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, à même de renforcer la résilience de l'économie nationale. Au total, dix-huit (18) paquets d'interventions ont été retenus. Ils renferment en leur sein, un ensemble d'actions à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le programme.

V.2 Les sous axes du Plan et leur répartition

Axes / Sous Axes	Financement (Millions MRU)	En % du financement de l'axe
Axe 1 : Infrastructures de soutien à la croissance	6 740	100,0%
1.1 Mobilité urbaine	2 976	44,2%
1.2 Villes productives	802	11,9%
1.3 Infrastructures numériques	250	3,7%
1.4 Infrastructures rurales	1 612	23,9%
1.5 Entretien et réparation de routes	1 000	14,8%
1.6 Renforcement des infrastructures hydrauliques	100	1,5%
Axe 2 : Offre sociale et soutien à la demande	8 193	100,0%
2.1 Renforcement des conditions de vie des franges défavorisées	1 971	24,1%
2.2 Amélioration de l'offre de services de santé	1 747	21,3%
2.3 Soutien à la mise en place d'une école républicaine	4 075	49,7%
2.4 Perspectives pour la jeunesse	400	4,9%
Axe 3 : Potentiel productif et autosuffisance alimentaire	5 422	100,0%
3.1 : Valorisation du potentiel des Pêches	3 907	72,1%
3.2 : Renforcement et valorisation des potentialités agropastorales	1 515	27,9%
Axe 4 : Appui au secteur privé	2 304	100,0%
4.1 Mesures de soutien pour faire face aux conséquences du Covid19	1 250	54,2%
4.2 Mesures de soutien à l'entrepreneuriat	896	38,9%
4.3 Mesures de soutien à l'emploi	159	6,9%
Axe 5 . Reboisement et Création d'Emplois Verts	962	100,0%

5.1 Réduire la déforestation et assurer la restauration et la gestion durable des espaces forestiers (1500 ha/an)	350	36,4%
5.2 Renforcement de l'initiative nationale de la grande muraille verte	250	26,0%
5.3 Réduire les pollutions et améliorer la gestion et la valorisation des déchets solides urbains	361,9	37,6%
Axe 6. Gouvernance et mise en Œuvre du programme	60	100,0%
7. Divers et imprévus	482	100,0%
TOTAL DU PROGRAMME	24 163	100,0%

Le premier axe du Plan sera constitué de six (6) paquets d'interventions, notamment :

- **Mobilité urbaine** pour une enveloppe de 2976 Millions MRU représentant 44,2% du financement de l'axe. Cette enveloppe sera consacrée à la mise en œuvre de projets d'infrastructures portant sur les constructions de 2 ponts à Nouakchott, de 70 km de voirie à Nouakchott (voies à l'intérieur de la ville et voiries rapides autour d'elle) et de 75 km de voiries dans les grandes villes à l'intérieur du pays, en plus de la poursuite de l'exécution en cours de 40 km de voiries dans les quartiers périphériques de Nouakchott;
- **Villes productives**, pour une enveloppe de 802 Millions MRU, soit 11,9% du financement de l'axe, devant financer les travaux de pavage en pierres de grands axes et places publiques à Nouakchott et des villes de l'intérieur, des espaces protégées pour les piétons en cours d'exécution à Nouakchott, et l'aménagement et la mise en exploitation de parking payants à Nouakchott au profit des communes ;
- **Infrastructures numériques** pour une enveloppe de 250 Millions MRU, soit 3,7% du financement de l'axe devant soutenir les actions portant sur le renforcement des réseaux de fibres optiques et l'accélération de la digitalisation de l'administration, à travers l'acquisition de solutions logicielles et d'équipements ;
- **Les infrastructures rurales** pour 1612 millions MRU, soit 23,9% du financement de l'axe. Cette enveloppe sera consacrée à l'accélération de l'électrification des zones de production (250 Km sur la vallée du fleuve), le désenclavement des zones de production, la réhabilitation des périmètres hydro agricoles dégradés (2000 ha), la construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales, et le curage des affluents des zones humides (Kankoussa, Mahmouda, Venjé, Lac d'Aleg, lac de Male, Kendelek, Tagthavet,...) ; la construction de barrages et seuils de ralentissement et le curage et re-calibrage de trois axes hydrauliques le long de la vallée. Ces actions compléteront le programme de constructions de barrages et de seuils de ralentissements en cours d'exécution
- **Entretien et réparation des routes**, pour 1000 Millions MRU, soit 14,8% du financement de cet axe. Il s'agit de procéder à la création d'une agence spécialisée pour l'entretien et la maintenance des routes, en remplacement de l'ENER ;
- **Renforcement des infrastructures hydrauliques** pour une enveloppe de 100 millions MRU représentant 1,5% de l'axe. Ce montant est consacré à l'installation d'une centrale thermique de 5 Mégawats à Béninajii, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Nouakchott à travers le réseau Aftout Es Saheli.

Le second axe du Plan portera sur quatre (4) paquets d'interventions :

- **Renforcement des conditions de vie des franges défavorisées** pour une enveloppe de 1971 Millions MRU, soit 24,1% de l'enveloppe prévue pour cet axe. Elle servira au financement : d'une seconde phase du programme cash transfert au profit de 206.000 ménages pauvres (action immédiate), de la mise en place d'un fonds de promotion de l'habitat social et de l'amélioration des moyens de production à travers l'offre de 3000 tricycles multi usages à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur ; et la reconduction du programme de micro finance en milieu rural pour la période couverte par le Plan.
- **Amélioration de l'offre de service de santé**, soit 21,3% pour une enveloppe de 1747 Millions MRU, consacrée à la régulation et la normalisation des secteurs public et privé de la santé, la construction de 40 centres et postes de santé sur l'étendue du territoire, la mise à niveau des structures hospitalières en termes de réhabilitation, d'équipements (y compris ambulances) et de formation des personnels, la mise en place d'un SAMU en Mauritanie et d'une assurance maladie universelle. Ces différentes actions viendront compléter les efforts déjà entrepris en termes de gratuité des soins pour les indigents, de réduction du forfait obstétrical, de prise en charge des accidentés de la voie publique et de transport et d'évacuation sanitaires.
- **Soutien à la mise en place d'une école républicaine** pour un montant de 4075 Millions MRU représentant 49,7% du financement de l'axe. Cette enveloppe s'inscrira dans la poursuite du programme prioritaire d'infrastructures scolaires déjà réalisé ou en cours d'exécution. Elle permettra de soutenir les actions portant sur la construction de 2 fois 500 salles de classe (ou 2 fois 32 établissements) entre le fondamental et le secondaire, la réhabilitation des écoles, la production locale de 66.000 tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire, la mise en place d'un programme de cantines scolaires et de distribution d'uniformes et l'ouverture de 50 maternelles et le recrutement et la formation de 150 monitrices pour les animer ; et la conduite d'actions prioritaires en matière : (i) d'amélioration de l'hygiène et l'assainissement de l'école ; (ii) de construction de latrines pour les élèves et les enseignants ; (iii) de clôtures des écoles et établissements secondaire et de leur approvisionnement en eau, (iv) la valorisation de la fonction enseignante à travers la construction d'habitations dans les écoles en milieux rural et périphériques et (v) la formation initiale et continue.
- **Perspectives d'employabilité pour la jeunesse** pour une enveloppe de 400 Millions MRU, soit 4,9% du financement de l'axe, devant être consacrée à l'élargissement et l'accélération du projet MECHEROUI_MOUSTAQBELI pour la prise en charge de 500 nouveaux porteurs de projet et l'appui à l'opérationnalisation du programme MIHNETI, à travers une garantie des prêts aux jeunes apprentis qui se lancent dans la vie active

Le troisième axe du Programme comportera deux (2) paquets d'interventions :

- **Valorisation du potentiel des Pêches** pour une enveloppe de 3 907 millions MRU représentant 72,7% du financement de cet axe. Elle permettra de soutenir les actions portant sur la viabilisation et l'opérationnalisation du port de TANIT, la construction de deux points de débarquements aménagés au PK93 et 144, l'extension de la Société de Chantiers Navals de Mauritanie, la construction de plateformes pour le stockage

des produits de la SNDP, la mise en place d'une ligne de crédit pour accompagner le programme de valorisation de la pêche et la promotion de la pêche continentale. Le secteur bénéficiera également d'actions concourant au développement de la flotte et des grandes zones de pêches, de mesures incitatives pour promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques ainsi que la création d'une cellule d'opérationnalisation du port de N'Diogo.

- **Renforcement des potentialités agropastorales**, soit 27,9% pour une enveloppe de 1515 Millions MRU. Cette enveloppe n'inclut pas le volet infrastructures rurales déjà pris en compte au niveau de l'axe 1. Elle sera consacrée aux actions portant uniquement sur la valorisation du potentiel existant. Les actions porteront donc sur la création d'un marché de gros de fruits et légumes locaux à Nouakchott (pk17), la mécanisation du secteur agricole à travers l'aide à l'achat, par des privés mauritaniens, de 100 brigades (Moissonneuses-batteuses, tracteurs, outils de labour, etc.), la protection de 300 km de zones de cultures, la mécanisation agricole (brigades génie rural et équipements agricoles), la mise en place de fermes de parentaux avicoles, la création de fermes d'amélioration de races, le développement des cultures fourragères, l'appui à la mise en place d'abattoirs modernes à Nouakchott et la mise en place d'un centre de quarantaine pour exportation des bétails

Le quatrième axe du programme portera sur trois (3) paquets d'intervention :

- **Mesures de soutien pour faire face aux conséquences du Covid19**: pour une enveloppe de 1250 Millions MRU, soit 54,2% du financement de cet axe. Elle sera destinée aux mesures d'atténuation de l'impact économique de la pandémie à travers la mise en place d'un fonds de garantie et de lignes de crédit pour couvrir les reports d'échéances bancaires, fiscales et sociales ainsi que la prise en charge des frais opérationnels, la mise en place d'un fonds de soutien aux PME/PMI pour la contribution à la prise en charge de frais opérationnels, l'octroi de crédits et de facilités de trésorerie, la mise en place d'un fonds de solidarité pour le secteur informel par le biais de la prise en charge de certaines charges fixes, reports de chances, frais d'enregistrement, etc., et la mise en place d'un outil réglementaire pour la formalisation/modernisation du secteur informel à travers des mesures incitatives (création d'un Guichet Unique dédié, accès aux crédits, formations ciblées, incitations fiscales, etc.). En outre, des mesures de soutien seront consacrées à l'appui à l'enseignement privé, afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur le développement de ce secteur.
- **Mesures de soutien à l'entrepreneuriat**, soit 38.9% du financement de l'axe pour une enveloppe de 896 millions MRU, destinée à l'encouragement, à la création d'entreprises de collecte, de traitement et de valorisation de déchets solides dans les grandes villes, l'appui à la valorisation et la promotion des produits du terroir (Elk, Tichtar, Adleguane, Couscous traditionnel, Nbeg, Tougue, sous-produits du palmier, karour, etc...), la mise en place d'un fonds d'appui aux incubateurs de startups y compris le développement de contenus numériques, la mise en place d'un fonds d'appui et de promotion des filières de la culture, de l'artisanat et du tourisme et d'un fonds leasing destiné au renouvellement du parc du transport urbain (taxis et bus), la création d'une école de formation en hôtellerie et tourisme et la formation en gestion de 350 promoteurs touristiques, la création d'un fonds pour la promotion de

l'entrepreneuriat, et la poursuite des efforts déjà entrepris dans les domaines de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de l'insertion économique des personnes vivant avec un handicap ;

- **Mesures de soutien à l'emploi**, soit 6,9% du financement de l'axe pour une enveloppe de 159 Millions MRU, destinée à la formation des jeunes sans qualifications professionnelles, la création d'un fonds spécial pour l'emploi et la formalisation des activités pour la création de l'emploi et la pérennisation du secteur minier artisanal

Le cinquième axe du Programme comprendra trois (3) paquets d'interventions

- **Mesures visant à réduire la déforestation et assurer la restauration et la gestion durable des espaces forestiers**. Pour une enveloppe de 350 Millions MRU correspondant à 36,4% du financement de l'axe. Elle permettra d'entreprendre un programme national de reboisement, incluant les établissements scolaires et espaces publics.
- **Renforcement de l'initiative nationale de la grande muraille verte** pour une enveloppe de 250 millions MRU, soit 26% du financement de l'axe, permettant la réalisation de jardins polyvalents ou Fermes Agricoles Communautaires Intégrées
- **Réduire les pollutions et améliorer la gestion et la valorisation des déchets solides urbains**, pour une enveloppe globale de 361,9 millions MRU, soit 37,6% du financement de l'axe. Cette enveloppe sera destinée au programme, en cours, de nettoyage de 33 communes de l'intérieur du pays et à sa reconduction pour une année supplémentaire ainsi qu'au développement et introduction d'un procédé d'extraction sans mercure de l'or artisanal.

L'estimation détaillée des coûts des actions retenues pour chaque paquet d'interventions, dans le cadre du présent plan de relance, figure en annexe 2 du présent rapport. Leur mise en œuvre rapide nécessitera l'élaboration d'un chronogramme et d'indicateurs de suivi pour guider leur état d'avancement.

VI Financement :

Le coût du Programme est évalué à 24,1 milliards MRU. Ce programme sera financé sur les ressources propres de l'Etat avec l'appui des partenaires au développement. Les prévisions de décaissement sont les suivantes :

- 2020 : 7.000 M MRU. Ce montant figure, en totalité, dans la LFR 2020.
- 2021 : 11.000 M MRU, dont 5.000 M MRU seront mobilisées auprès des partenaires au développement ;
- 2022 : 6.300 M MRU, dont 2.500 M MRU seront mobilisés auprès des partenaires au développement.

VI. Impacts :

Croissance : le dernier cadrage qui constitue une situation de référence estime le taux de croissance à -3,2 % en 2020 et les prévisions tablent sur des taux de croissance de 2% et 4,2% respectivement en 2021 et 2022.

la mise en œuvre du programme impactera l'activité économique dans son ensemble et affectera positivement la trajectoire économique du pays.

Ainsi, durant la période du programme, le PIB en terme réel devrait évoluer respectivement de -2,8%, 3,9% et 5,7% entre 2020 et 2022, traduisant ainsi une reprise graduelle de l'activité économique. A noter que l'évolution attendue pour 2020 dépendra des améliorations attendues du secteur de la pêche sur les derniers mois de l'année.

Cette reprise résulterait de la valorisation du secteur productif qui sera en grande partie influencé par l'exécution des infrastructures de soutien à la croissance dont le contenu en BTP sera d'une portée significative. Aussi, les appuis accordés au secteur privé dans le cadre du programme de relance se manifesteront à travers une redynamisation du secteur des services. (voir tableaux en annexe)

Emploi : selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel en Mauritanie (ENE-SI 2017), le déficit quantitatif en emplois est estimé en 2017 à 443 000 emplois. Vu le contenu du Programme en terme d'intensification de la main d'œuvre, notamment dans le secteur productif, une création d'environ 52.000 emplois directs est attendue durant- sa période d'exécution, ce qui aura impact significatif sur le déficit quantitatif en emplois. Ainsi, celui-ci devrait être résorbé de près de 11%, pour se situer à 391 000 emplois en 2022, toute chose étant égale par ailleurs.

VII. Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme Prioritaire Elargi du Président requiert, dès son lancement, une étroite collaboration de toutes les parties prenantes pour assurer l'exécution rapide et dans les délais impartis, des dix huit (18) paquets d'interventions retenus. A cet effet, un sixième axe, dédié à la gouvernance et la mise en œuvre du programme est mis en place pour assurer l'exécution rigoureuse du Programme. Il est doté d'une enveloppe de 60 millions MRU, soit 0,2% du financement du Plan.

Pour mener à bien cette approche, le dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan sera piloté par un comité interministériel présidé par le Premier Ministre et regroupant l'ensemble des départements impliqués dans la mise en œuvre des sous-composantes du programme. Cette instance assurera le pilotage politique et stratégique du Programme, veillera au respect du calendrier prévisionnel et à l'atteinte des objectifs fixés. Il validera les actions de communication et édictera les mesures requises pour assurer le succès du Programme.

Ce Comité interministériel sera assisté par un Comité technique chargé de (i) suivre l'état d'avancement du programme en collaboration avec les départements et les agences d'exécution (ii) rendre compte régulièrement, au Comité Interministériel, sur l'avancement du programme ; (iii) mettre en exergue les contraintes identifiées et les propositions de solutions à envisager pour orienter la décision du Comité interministériel.

Par ailleurs, le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs productifs, avec le concours d'une expertise extérieure, apportera les conseils et l'appui dont les instances d'exécution auront besoin pour une mise en œuvre harmonieuse du Programme.

Des missions indépendantes d'audit et d'évaluation seront menées périodiquement au niveau des toutes les composantes du programme pour s'assurer du respect des plus hauts standards en matière de transparence et de bonne gestion. Elles seront à l'initiative du Comité Technique.

Pour en assurer un système de suivi efficace, le présent dispositif de suivi de l'exécution du plan de relance devra faire l'objet d'un arrêté instituant son fonctionnement.

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : Les réformes devant accompagner le plan de relance

- L'enclenchement rapide du processus de formalisation de l'économie ;
- L'assouplissement des procédures administratives pour accélérer le titrage foncier informatisé au niveau de des régions Nouakchott, Nouadhibou, et Trarza
- La valorisation de la place du contenu local dans la commande publique des biens et services ;
- L'adoption des réformes sur l'argent mobile et modernisation du système de paiement national, y compris les institutions financières non bancaires ;
- L'accélération de la politique de renforcement des fonds propres des banques primaires;
- La protection de la production avicole nationale
- La protection de la production maraîchère nationale
- La révision du cadre réglementaire (code des investissements, code des marchés publics, loi sur les PPP, code forestier, loi générale sur la gestion des déchets, Décret d'application sur les EIE ...etc.)
- La création d'un système de financement du secteur rural (Banque, assurance, fonds de garantie et de bonification) ;
- La simplification des procédures administratives, l'amélioration de l'environnement des affaires et la pose des bases institutionnelles d'une gouvernance forte et efficace pour soutenir le secteur privé ;
- La mise en place d'une plateforme de dialogue public-privé structurée et inclusive ;
- L'amélioration significative du débit des télécoms, y compris par l'accélération du déploiement de la 4G ;
- La mise en place d'une seconde connexion par câble sous-marin au niveau de Nouadhibou ;
- L'élargissement de la disponibilité des réseaux (voix et data) à l'ensemble du pays, y compris par la baisse significative des tarifs des télécommunications ;

ANNEX 2 : Les mesures immédiates par axe, sous axes et actions

Annexe .1 : Infrastructures de soutien à la croissance

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
1. INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE	6 740	27,9%
1.1 Mobilité urbaine	2 976	44,2%
1.1.1 Exécution de 40 km de voiries dans les quartiers périphériques de Nouakchott (PP1)	550	18,5%
1.1.2 Construction de 2 ponts à Nouakchott	200	6,7%
1.1.3 Construction de 70 km de voirie à Nouakchott (voies rapides autour de la ville et voiries à l'intérieur de la ville)	1 000	33,6%
1.1.4. Construction de 75 km de voiries dans les grandes villes de l'intérieur du pays	1 226	41,2%
1.2 Villes productives	802	11,9%
1.2.1.Pavage de rues en pierres (PP1)	302	37,7%
1.2.3 Pavage en pierres de grands axes et places publiques à Nouakchott et villes de l'intérieur	500	62,3%
1.2.4 Aménagement et mise en exploitation de parking payants à Nouakchott (de préférence en PPP)	0	0,0%
1.3 Infrastructures numériques	250	3,7%
1.3.1 Réseau de fibres optiques	200	80,0%
1.3.2 Accélération de la digitalisation de l'administration (acquisition de solutions logicielles et d'équipements)	50	20,0%
1.4 Infrastructures rurales	1 612	23,9%
1.4.1 Constructions de barrages (PP1)	172	10,7%
1.4.2 Construction de seuils de ralentissement (PP1)	90	5,6%
1.4.3 Electrification des zones de production (250 km sur la vallée du fleuve)	250	15,5%
1.4.4 Désenclavement des zones de production	100	6,2%
1.4.5 Construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales	100	6,2%
1.4.6 Curage des affluents des zones humides (Kankossa, Mahmouda, Venjé, Lac d'Aleg, lac de Male, Kendelek)	200	12,4%
1.4.7 Réhabilitation des périmètres hydroagricoles dégradés (2000 ha)	300	18,6%
1.4.8 Construction de barrages et seuils de ralentissement	100	6,2%

1.4.9 Curage et recalibrage de trois axes hydrauliques le long de la vallée	300	18,6%
1.5 Entretien et réparation de routes	1 000	14,8%
1.5.1 Création d'une Agence spécialisée pour l'entretien et la maintenance des routes	1000	100,0%
1.6 Renforcement des infrastructures hydrauliques	100	1,5%
1.6.1 Installation d'une centrale thermique de 5MGW à Beninajii	100	100,0%

Annexe 2.2 : Offre sociale et soutien à la demande

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
2. OFFRE SOCIALE ET SOUTIEN A LA DEMANDE	8 193	33,9 %
2.1 Renforcement des conditions de vie des franges défavorisées	1 971	24,1 %
2.1.1 Développer la microfinance en milieu rural (PP1)	100	5,1%
2.1.2 Promotion d'AGR en milieu rural (PP1)	52,4	2,7%
2.1.3 Promotion de l'entrepreneuriat féminin (PP1)	55	2,8%
2.1.4 Insertion économique des personnes handicapées (PP1)	57	2,9%
2.1.5 Généraliser le Cash Transfer à 100.000 ménages et porter ensuite le montant de 1.500 à 3.600 mru (PP1)	331	16,8%
2.1.6 Appui à la sécurité alimentaire par la distribution gratuite de vivres (PP1)	67,3	3,4%
2.1.7 Intensifier la lutte contre la malnutrition des femmes et des enfants (PP1)	37,5	1,9%
2.1.8 Augmentation du montant de la bourse de 500 MRO au profit de 8.000 étudiants (PP1)	48,0	2,4%
2.1.9 Doubler l'offre de de la SNDP sur les marchés (PP1)	51,5	2,6%
2.1.10 Baisser les tarifs sociaux de l'électricité et relever leur plafond (PP1)	51,0	2,6%
2.1.11 Recondution du programme de microfinance en milieu rural pour 2021-2022	200,0	10,1 %
2.1.12 Deuxième phase du programme cash transfert au profit de 206.000 ménages pauvres	460	23,3 %
2.1.13 Mise en place d'un fonds de promotion de l'habitat social	100	5,1%
2.1.14 Amélioration des moyens de production à travers l'offre de 3000 tricycles multiusagers à Nouakchott et dans les villes de l'intérieur	360	18,3 %
2.2 Amélioration de l'offre de services de santé	1 747	21,3 %
2.2.1 Gratuité des soins pour les indigents (PP1)	493,9	28,3%
2.2.2 Réduction du forfait obstétrical (PP1)	25,0	1,4%
2.2.3 Prise en charge des accidentés de la voie publique (PP1)	43,8	2,5%
2.2.4 Transport et évacuation sanitaires (PP1)	49,5	2,8%
2.2.5 Régulation et normalisation des secteurs public et privé de la santé	10	0,6%
2.2.6 Construction de 40 centres et postes de santé dans le pays	825	47,2 %
2.2.7 Mise à niveau des structures hospitalières (réhabilitation, équipements y compris ambulances et formation des personnels)	100	5,7%
2.2.8 Mise en place d'un SAMU en Mauritanie	100	5,7%
2.2.9 Mise en place d'une assurance maladie universelle	100	5,7%
2.3 Soutien a la mise en place d'une école républicaine	4 075	49,7 %
2.3.1 Construction de 853 salles de classes dont 79 écoles complètes (PP1)	790	19,4%
2.3.2 ES : Construction de 42 établissements nouveaux et de 62 sdc (PP1)	280	6,9%
2.3.3 FTP : Construction del' IFTP Riyadh, extension du CSET et réhabilitaion des EFTP d'Aïoun, Kiffa, Sélibaby, Rosso et Atar (PP1)	300	7,4%
2.3.4 Construction de 2 fois 500 salles de classe (ou 2 fois 32 établissements) entre le fondamental et le secondaire	627	15,4%
2.3.5 Réhabilitation, entretien et maintenance des écoles	600	14,7%

2.3.6 Production locale de 66 mille tables bancs pour accompagner le développement de l'offre scolaire	180	4,4%
2.3.7 Mise en place d'un programme de cantines scolaires	100	2,45%
2.3.7bis Programme de distribution d'uniformes scolaires	100	2,45%
2.3.8 Améliorer l'hygiène et l'assainissement de l'école	10	0,2%
2.3.9 Construction de latrines pour élèves (8 postes : 4 filles et 4 garçons)	120	2,9%
2.3.10 Construction de latrines pour enseignants (4 postes)	100	2,5%
2.3.11 Clôtures des écoles et établissements secondaire	300	7,4%
2.3.12 Approvisionnement des écoles en eau	17,5	0,4%
2.3.13 Valorisation de la fonction enseignante (construction d'habitations en milieu rural et périphérique)	300	7,4%
2.3.14 Formation initiale et continue	100	2,5%
2.3.15 Ouverture de 50 maternelles et recrutement et formation de 150 monitrices pour les animer	150	3,7%
2.4 Perspectives pour la jeunesse	400	4,9%
2.4.1 Elargissement et accélération du projet MECHEROUI_MOUSTAQBELI pour prendre en charge 500 nouveaux porteurs de projet	250	62,5%
2.4.2 Appui à l'opérationnalisation du programme MIHNETI : garantie des prêts aux jeunes apprentis qui se lancent dans la vie active	150	37,5%

Annexe 2.3 : Potentiel productif et autosuffisance alimentaire

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
3. POTENTIEL PRODUCTIF ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE	5 422	22,4%
Sous axe 3.1 : Valorisation du potentiel des Pêches	3 907	72,1%
3.1.1 Viabilisation opérationnalisation du port de TANIT	629	16,1%
3.1.2 Construction de deux points de débarquements aménagés au PK93 et 144	902	23,1%
3.1.3 Extension de la Société de Chantiers Navals de Mauritanie	360	9,2%
3.1.4 Construction de plateformes pour le stockage des produits de la SNDP	288	7,4%
3.1.5 ligne de crédit pour accompagner le programme de valorisation de la pêche	360	9,2%
3.1.6 Promotion de la pêche continentale	108	2,8%
3.1.7 Développement d'une flotte nationale performante	360	9,2%
3.1.8 Développement des grandes zones de pêche dans le centre et le sud du littoral (Mhajirat, Gouichich, N'damich)	324	8,3%
3.1.9 Renforcer le cadre incitatif au développement des industries de transformation des produits de la pêche	18	0,5%
3.1.10 Mise en place d'un crédit maritime	350	9,0%
3.1.11 Mise en place d'un système de vente en criée le long du littoral	54	1,4%
3.1.12 Renforcement de l'exportation des produits halieutiques	144	3,7%
3.1.13 Création d'une cellule d'opérationnalisation du Port de N'Diogo	10	0,3%
Sous axe 3.2 : Renforcement et valorisation des potentialités agropastorales	1 515	27,9%
3.2.1 Acquisition du surplus de production de Niébé, (PP1)	25	1,7%
3.2.2 Encourager la commercialisation du surplus de légumes en appuyant le transport (PP1)	9	0,6%
3.2.3 Encourager la production de semences locales (PP1)	20	1,3%
3.2.5 Création d'un marché de gros des produits agricoles (fruits et légumes) à Nouakchott (pk17). (MDR/MCIT).	141	9,3%
3.2.6 Mécanisation du secteur agricole: Aide à l'achat pour des privés de 100 brigades (Moissonneuses-batteuses, tracteurs, labour, etc..)	400	26,4%
3.2.7 Protection des zones de cultures (300 Km)	150	9,9%
3.2.8 Mécanisation agricole (brigades génie rural et équipement agricoles)	200	13,2%
3.2.9 Mise en place de fermes de parentaux (aviculture)	80	5,3%
3.2.10 Création de fermes d'amélioration de races	200	13,2%
3.2.11 Développement des cultures fourragères	200	13,2%
3.2.12 appui à la mise en place d'abattoirs modernes à Nouakchott	40	2,6%
3.2.13 Centre de quarantaine pour exportation des bétails	50	3,3%

Annexe 2.4 : Appui au secteur privé

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
4. APPUI AU SECTEUR PRIVE	2 304	9,5%
4.1 Mesures de soutien pour faire face aux conséquences du Covid19	1 250	54,2%
4.1.1 Mise en place d'un fonds de garantie et de lignes de crédit pour couvrir les reports d'échéances bancaires, fiscales et sociales ainsi que la prise en charge des frais opérationnels.	650	52,0%
4.1.2 Mise en place d'un fonds de soutien aux PME/PMI pour la contribution à la prise en charge de frais opérationnels, l'octroi de crédits et de facilités de trésorerie	200	16,0%
4.1.3 Mise en place d'un fonds de solidarité pour le secteur informel: prise en charge de certaines charges fixes, reports de chances, frais d'enregistrement, etc...	150	12,0%
4.1.4 Mise en place d'un outil réglementaire pour la formalisation/modernisation du secteur informel à travers des mesures incitatives (création d'un Guichet Unique dédié, accès aux crédits, formations ciblées, incitations fiscales, etc...)	100	8,0%
4.1.5 appui à l'enseignement privé	150	12,0%
4.2 Mesures de soutien a l'entreprenariat	896	38,9%
4.2.1 Encouragement à la création d'entreprises de collecte, de traitement et de valorisation de déchets solides dans les grandes villes	50	5,6%
4.2.2 Appui à la valorisation et la des produits du terroir (Elk, Tichtar, Adleguane, Couscous traditionnel, Nbeg, Tougue, sous-produits du palmier, karour, etc...)	30	3,3%
4.2.3 Mise en place d'un fonds d'appui aux incubateurs de startups y compris le développement de contenus numériques	60	6,7%
4.2.4 Mise en place d'un fonds d'appui et de promotion des filières de la culture, de l'artisanat et du tourisme	96	10,7%
4.2.5 Mise en place d'un fonds leasing destiné au renouvellement du parc du transport urbain (taxis)	300	33,5%
4.2.6 Création d'une école de formation en hôtellerie et tourisme	30	3,3%
4.2.7 Formation en gestion de 350 promoteurs	4,65	0,5%
4.2.8 Création d'un fonds pour la promotion de l'entreprenariat	120	13,4%
4.2.9 Promotion de l'entreprenariat féminin (Reconduction)	100	11,2%
4.2.10 Insertion économique des personnes handicapées (Reconduction)	45	5,0%
4.2.11 Création de marchés de viandes à Nouakchott	60	6,7
4.3 Mesures de soutien a l'emploi	159	6,9%
4.3.1 Formation des jeunes sans qualification	30	18,9%
4.3.2 Création d'un fonds spécial pour l'emploi	100	63,0%
4.3.3 Formalisation des activités pour la création de l'emploi et la pérennisation du secteur minier artisanal	28,8	18,1%

Annexes 2.5 : Reboisements et création d'emplois verts et 2.6 : Gouvernance et mise en œuvre du Programme/ divers et imprévus

Axe/Sous-axe/Activité	Financement (Millions MRU)	% (du plan ou de l'axe)
5. PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, REBOISEMENT, EMPLOIS VERTS ET ASSAINISSEMENT	961,9	4,0%
5.1 Reboisement et restauration durable et gestion des espaces forestiers (1500 ha/an)	350,0	36,4%
5.1.1 Programme national de reboisement (y compris les établissements scolaires et espaces publics)	350,0	100,0%
5.2 Renforcement de l'initiative nationale de la grande muraille verte	250,0	26,0%
5.2.1 Réalisation de jardins polyvalents ou Fermes Agricoles Communautaires Intégrées	250,0	100,0%
5.3 Réduire les pollutions et améliorer la gestion et la valorisation des déchets solides urbains	361,9	37,6%
5.3.1 Collecte des ordures ménagères dans 33 localités (PP1)	161,9	44,7%
5.3.2 Reconstitution de projet de collecte des ordures ménagères dans 33 localités sur 2021/2022	164	45,3%
5.3.3 Développement et introduction d'un procédé d'extraction sans mercure de l'or artisanal	36	9,9%
6. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	60	0,2%
7. DIVERS ET IMPREVUS	481,8	2,0%
TOTAL DU PROGRAMME	24 162,9	100%

Annexes 2.7 : Impact du Plan sur la croissance économique

2.7 1 Scénario de base

Croissance du PIB réel par branche d'activité (scénario de base)

	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	11,4%	-6,9%	4,8%	-3,9%	-2,9%
1. Agriculture, pêche, exploitation forestière	11,1%	-6,9%	4,8%	-3,9%	-2,9%
1. 1 Agriculture, Sylviculture et Exploit. Forestière	19,7%	9,7%	9,1%	15,9%	17,0%
1. 2 Elevage et chasse	3,0%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%
1. 3 Pêche	20,5%	-50,9%	3,0%	-0,4%	-0,2%
GTA		200,0%	0,0%	12,0%	-89,4%
Secteur secondaire	8,7%	-2,2%	2,7%	5,9%	12,3%
2. Activités extractives	27,2%	-2,7%	2,3%	6,7%	16,4%
2. 1 Extraction de produits pétroliers et gaziers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2.2 Gaz	-	-	-	0,0%	214,9%
2.2. Industries extractives autre que produits petroliers et gaziers	27,2%	-2,7%	2,3%	6,7%	-0,1%
2. 2.1 Extraction des minerais métalliques	27,2%	-2,7%	2,3%	6,7%	-0,1%
Fer_SNIM	13,9%	-8,2%	2,7%	9,6%	0,8%
Or et Cuivre	43,7%	4,0%	2,1%	5,0%	-0,6%
2. 2.2 Autres activités extractives	27,2%	-2,7%	2,3%	6,7%	-0,1%
3. Activités manufacturières	-4,4%	-4,0%	3,1%	4,0%	6,0%
3. 1 Activités manufacturières hors eau et électricité	-9,0%	-4,0%	3,0%	4,0%	6,0%
3. 2 Production et distribution d'eau et d'électricité	7,9%	-4,0%	3,2%	4,0%	6,0%
4. Bâtiment et travaux-publics	-1,5%	5,0%	3,5%	7,0%	9,0%
Secteur tertiaire	2,9%	-2,4%	0,9%	2,7%	2,7%
5. Transport, Information et communication	6,3%	-2,0%	0,8%	4,3%	4,4%
5. 1 Transport	2,2%	-3,0%	2,5%	7,0%	7,0%
5. 2 Information et communication	12,8%	-0,5%	1,9%	0,0%	0,0%
8. Commerce	1,3%	-7,1%	0,7%	2,5%	2,5%
9. Autres services	2,9%	1,0%	1,8%	2,6%	2,6%
10. Administrations publiques	2,6%	-3,0%	1,8%	2,0%	2,0%
P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	6,3%	-3,2%	2,1%	4,4%	6,4%
Taxes nettes sur les produits	1,6%	-3,6%	1,0%	1,9%	2,2%
P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	5,9%	-3,2%	2,0%	4,2%	6,1%

2.7 2 Scénario d'impact

Impact du programme sur la Croissance du PIB réel par branche d'activité

	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	11,4%	-4,3%	5,2%	6,8%	6,5%
1. Agriculture, pêche, exploitation forestière	11,1%	-5,0%	5,2%	6,8%	7,4%
1. 1 Agriculture, Sylviculture et Exploit. Forestière	19,7%	9,7%	9,1%	15,9%	17,0%
1. 2 Elevage et chasse	3,0%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%
1. 3 Pêche	20,5%	-42,8%	4,9%	1,6%	1,7%
GTA		200,0%	0,0%	12,0%	-89,4%
Secteur secondaire	8,7%	-2,1%	5,3%	8,4%	11,8%
2. Activités extractives	27,2%	-2,6%	6,1%	9,2%	15,4%
2. 1 Extraction de produits pétroliers et gaziers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2.2 Gaz	-	-	-	0,0%	214,9%
2.2. Industries extractives autre que produits pétroliers et gaziers	27,2%	-2,6%	6,1%	9,2%	-0,1%
2. 2.1 Extraction des minerais métalliques	27,2%	-2,6%	6,1%	9,2%	-0,1%
Fer_SNIM	13,9%	-8,2%	2,7%	9,6%	0,8%
Or et Cuivre	43,7%	4,3%	8,2%	9,1%	-0,6%
2. 2.2 Autres activités extractives	27,2%	-2,6%	6,1%	9,2%	-0,1%
3. Activités manufacturières	-4,4%	-4,0%	3,1%	6,1%	6,0%
3. 1 Activités manufacturières hors eau et électricité	-9,0%	-4,0%	3,0%	7,0%	6,0%
3. 2 Production et distribution d'eau et d'électricité	7,9%	-4,0%	3,2%	4,0%	6,0%
4. Bâtiment et travaux-publics	-1,5%	5,0%	7,0%	10,0%	9,0%
Secteur tertiaire	2,9%	-2,4%	2,8%	3,9%	2,7%
5. Transport, Information et communication	6,3%	-2,0%	0,8%	6,1%	4,3%
5. 1 Transport	2,2%	-3,0%	2,5%	7,0%	7,0%
5. 2 Information et communication	12,8%	-0,5%	1,9%	4,8%	0,0%
8. Commerce	1,3%	-7,1%	5,0%	5,5%	2,5%
9. Autres services	2,9%	1,0%	2,4%	2,8%	2,6%
10. Administrations publiques	2,6%	-3,0%	1,8%	2,0%	2,0%
P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	6,3%	-2,7%	4,1%	6,0%	6,6%
Taxes nettes sur les produits	1,6%	-3,3%	2,1%	2,9%	2,3%
P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	5,9%	-2,8%	3,9%	5,7%	6,2%